

P
R
I
X

2
0
2
4

erotec sa



ETUDE
RÉALISATIONS
TECHNIQUES
EXPERTISES
CONSEILS

www.erotec.ch
erotec@erotec.ch



Bureaux d'ingénieurs civils & Laboratoires d'essais des matériaux

LIBERTÉ
ET
PATRIE

SIEGE
Yverdon

Avenue des Sciences 2
1400 YVERDON-LES-BAINS
024 422 12 70



Genève

Route de Satigny 52
1242 SATIGNY
022 930 80 00



Sion

Avenue Ritz 35 - CP 2121
1950 SION 2 Nord
027 566 91 99



Fribourg

ZI des Vernettes
1566 ST-AUBIN
026 466 84 43



SACR

Rue Auguste -
Quiquerez
2800 Delémont
032 426 79 44

Liste de prix au 1er janvier 2024

*cf registre sts 0122 disponible sur le site du SAS

ERTEC SA, bureau d'ingénieurs Conseils et laboratoire spécialisé dans la construction routière depuis 1980, ne cesse de développer ses compétences et ses services dans l'ingénierie routière depuis plus de 35 ans. De la conception à la mise en œuvre, en passant par le contrôle et le suivi des travaux, **ERTEC SA** apporte une solution professionnelle, technologique et économique à tous vos projets spécifiques liés aux réseaux et ouvrages routiers.

ERTEC SA, bureau d'ingénieurs civils accrédité ISO 17025 et certifié ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001, est devenue spécialiste dans les domaines techniques touchant à la route, comme :

- les expertises et le dimensionnement de chaussées,
- l'auscultation de réseaux routiers,
- la gestion d'entretien des chaussées,
- la direction de travaux,
 - les suivis de production industrielle (carrières, gravières, centrales d'enrobés et centrales à béton) et l'accompagnement technique pour la certification CE des produits,
- les suivis qualité de chantier,
- la recherche et le développement de nouveaux produits dans le domaine routier.

Par l'acquisition et le développement d'autres secteurs d'activités comme :

- le comptage routier,
- le relevé photogrammétrique par drone,
- l'auscultation à grand rendement des chaussées,
- la détection de polluants dans le bâtiment et la détermination des HAP dans la route,

ERTEC SA se donne les moyens de répondre à des problématiques globales, en utilisant des technologies de pointe tout en gardant un esprit pragmatique pour vos chantiers. Notre équipe, composée d'une dizaine d'ingénieurs, est également très active dans la normalisation et compte, dans ses rangs, 2 experts actifs au sein des commissions VSS (Association suisse des professionnels de la route et des transports). C'est riche de ses compétences, son expérience et son savoir-faire, qu'**ERTEC SA** est à votre service pour vous apporter le soutien technique et spécialisé dont vous avez besoin pour vos projets routiers, que vous soyez Maître d'Ouvrage, entrepreneur, gestionnaire ou ingénieur.

ERTEC SA, c'est aussi 3 laboratoires d'analyses de matériaux, accrédités ISO 17025 à Yverdon- les-Bains, Satigny et à Delémont (SACR). Nos laboratoires sont équipés pour réaliser une grande palette d'essais, que ce soit en laboratoire sur les matériaux de la construction, ou sur chantier pour des essais de contrôle ou de réception, dans le domaine :

- des matériaux pierreux (granulats destinés aux enrobés et bétons, fillers, graves de fondation, sols)
- des liants hydrocarbonés (bitumes purs et polymérisés)
- des matériaux bitumineux
- des enduits superficiels
- des matériaux bitumineux Coulés à Froid
- des bétons hydrauliques (bétons frais et durcis, BFUP)
- de l'étanchéité
- de l'environnement
- de la géomatique
- du BIM (business information modeling)

La répartition géographique de nos laboratoires et leur dimensionnement en terme de ressources humaines et matérielles permet une réactivité importante pour toutes vos demandes.

ERTEC SA, forte de ses 3 entités (bureau d'ingénieurs civils et laboratoire d'analyses de matériaux et de contrôles), peut ainsi répondre aux exigences complexes des projets de la construction en alliant à la fois une grande réactivité et un savoir-faire reconnu dans la profession.

Le développement d'**ERTEC SA** tient à un objectif :

Être le spécialiste de la route, afin de servir au mieux sa clientèle.

1000	MATÉRIAUX PIERREUX	4
1100	Granulats (sables, graviers, gravillons et pierres concassées)	4
1200	Fillers	5
1300	Graves de fondation et sols	5
1400	Essais in situ	6
2000	LIANTS HYDROCARBONÉS	7
2100	Liants bitumineux (bitumes et bitumes polymères)	7
2200	Masses de coulage pour joints	7
3000	MÉLANGES HYDROCARBONÉS	8
3100	Mélanges hydrocarbonés	8
3200	Essais in situ	9
4000	ENDUITS SUPERFICIELS	11
4100	Emulsions cationiques	11
4200	Essais in situ	11
5000	MATÉRIAUX BITUMINEUX COULÉS Á FROID	12
5100	Essais laboratoire	12
5200	Essais in situ	12
6000	BÉTONS HYDRAULIQUES	13
6100	Préparatifs	13
6200	Essais sur béton durci	13
6300	Essais sur béton frais	14
6400	Section chimie	14
6500	Essais in situ	14
6600	Essais BFUP (Béton Fribé Ultra Performant)	15
7000	ÉTANCHÉITÉ	16
8000	ENVIRONNEMENT	17
9000	SÉCURITÉ ROUTIÈRE	18
10000	HONORAIRES - CONDITIONS GÉNÉRALES	19
10100	Tarifs horaires	19
10200	Déplacements	19
10300	Coûts supplémentaires	19
10400	Conservation des échantillons	19

1000 MATÉRIAUX PIERREUX					
1100	Granulats (sables, graviers, gravillons et pierres concassées)				
1101	Granularité et teneur en fines				
	a) Mélange 0/D (D≤31.5mm) et fraction sable	SN EN 933-1	essai	240.00	+
	b) Fraction gravillon et pierre (D≤31.5mm)	SN EN 933-1	essai	200.00	+
	c) Ballast 32/50 et autres fractions D<100mm	SN EN 933-1	essai	290.00	+
1102	Forme des Grains				
	a) Coefficient d'aplatissement par classe granulaire (non combinée)	SN EN 933-3	essai	230.00	+
	b) Indice de forme, par classe granulaire	SN EN 933-4	essai	180.00	+
	c) Indice de forme sur ballast de voies ferrées	SN EN 933-4	essai	270.00	+
1103	Pourcentage de surfaces cassées dans les gravillons, par classe granulaire (non combinée)				
		SN EN 933-5	essai	280.00	+
1104	Angularité du sable (essai d'écoulement)				
	n.c. masse volumique réelle	SN EN 933-6	essai	180.00	+
1105	Grave recyclée : constituants, sur une seule prise d'essai				
		SN EN 933-11	essai	560.00	+
1106	Résistance à la fragmentation, coefficient Los Angeles				
	a) Gravillons	SN EN 1097-2	essai	280.00	+
	b) Ballast 32/50	SN EN 1097-2	essai	350.00	+
1107	Teneur en eau				
		SN EN 1097-5	essai	65.00	+
1108	Masse volumique réelle				
		SN EN 1097-6 (méthode Annexe A)	essai	210.00	+
1109	Absorption d'eau				
	a) Sables et graves	SN EN 1097-6 (méthode §9)	essai	230.00	+
	b) Gravillons	SN EN 1097-6 (méthode §7 ou 8)	essai	175.00	+
	c) Plus-value pour MVR avec méthode chapitre 7, 8 ou 9		essai	60.00	+
	d) Plus-value pour MVR selon méthode position 1108		essai	160.00	+
1110	Résistance au polissage des gravillons destinés aux couches de roulement (coef. PSV) sur fraction 8/11				
		SN EN 1097-8	essai	2240.00	
1111	Teneur en contaminants légers				
		SN EN 1744-1	essai	395.00	
1112	Teneur sulfates solubles dans l'acide				
		VSS 70 115	sur demande		
1113	Teneur en chlorures des agrégats				
		VSS 70 115	sur demande		
1114	Teneur soufre total (y compris préparation)				
		SN EN 1744-1	sur demande		
1115	Affinité des gravillons avec les liants hydrocarbonés sur fraction 8/11, méthode d'essai statique				
		SN EN 12697-11	essai	395.00	
1116	Minéralogie et pétrographie qualitative et quantitative (dureté et éléments impropres à l'usage)				
	a) Sables, par classe granulaire	VSS 70 115	sur demande		
	b) Gravillons et pierres, par classe granulaire	VSS 70 115	sur demande		
	c) Ballast pour voies ferrées	SN EN 13450	sur demande		
1117	Essai d'écrasement EMPA (coefficient Z) y compris granulométries avant et après essai				
		SN 670 830a	essai	695.00	
1118	Durabilité du ballast pour voies ferrées				
	a) Essai de cristallisation (essai De Quervin)	M.O. ERTEC	sur demande		
	b) Essai au sulfate de magnésium	SN EN 13450	sur demande		
1119	Détermination des pierres longues sur ballast (voies ferrées)				
		SN EN 13450	essai	60.00	

1000 MATÉRIAUX PIERREUX

1200 Fillers

1201	Granularité (éléments > à 0.063mm)	Méthode interne	<i>essai</i>	225.00	
1202	Sédimentométrie d'un filler par méthode de l'aéromètre (éléments < à 0.063mm)	SN 670 816a norme abrogée	<i>essai</i>	285.00	⊕
1203	Minéralogie et pétrographie qualitative et quantitative Fines nocives, solubilité à l'eau, teneur en carbonate et éléments impropres à l'usage	VSS 70 116		<i>sur demande</i>	
1204	Diffraction aux rayons X a) Roche totale sans minéraux argileux a) Roche totale avec minéraux argileux			<i>sur demande</i> <i>sur demande</i>	
1205	Porosité du filler sec compacté (Rigden) non compris la masse volumique réelle	SN EN 1097-4	<i>essai</i>	170.00	⊕
1206	Teneur en eau	SN EN 1097-5	<i>essai</i>	65.00	⊕
1207	Masse volumique réelle	SN EN 1097-7	<i>essai</i>	225.00	
1208	Delta température «bille-anneau» du filler	SN EN 13179-1	<i>essai</i>	505.00	
1209	Sensibilité à l'eau	SN EN 1744-4	<i>essai</i>	2805.00	
1210	Modification du volume par immersion dans l'eau	SN 670 845b norme abrogée	<i>essai</i>	745.00	

1300 Graves de fondation et sols

1301	Granulométrie, teneur en fines et diamètre maximum des granulats a) Grave 0/22 b) Grave 0/D avec D>22 et <100 c) Sol	SN EN 933-1 SN EN 933-1 SN EN 933-1	<i>essai</i> <i>essai</i> <i>essai</i>	250.00 290.00 335.00	⊕ ⊕ ⊕
1302	Activité des fines au bleu de méthylène (valeur VB) a) Valeur MB, MBF ou MB 0/D b) Valeur VBS	SN EN 933-9 NF P 94-068	<i>essai</i> <i>essai</i>	280.00 280.00	⊕ ⊕
1303	Teneur en eau	SN EN 1097-5	<i>essai</i>	65.00	⊕
1304	Masse volumique réelle (selon méthode Picno)	SN EN 1097-6	<i>essai</i>	225.00	⊕
1305	Description du sol et classification selon système U.S.C.S	SN 670 004 2b norme abrogée	<i>pièce</i>	110.00	
1306	Teneur en éléments tendres a) y.c. la détermination de la teneur en eau optimum b) n.c. la détermination de la teneur en eau optimum	SN 670 120d SN 670 120d	<i>essai</i> <i>essai</i>	1135.00 570.00	
1307	Détermination de la masse volumique sèche par l'essai Proctor sur sols et graves Moule AASHTO ou CBR	SN EN 13 286-2	<i>par teneur en eau</i>	170.00	⊕
1308	Poinçonnement CBR 1 (IPI), y.c. compactage y.c. compactage en moule et teneur en eau	SN 670 330-47 adaptée	<i>par éprouvette</i>	335.00	⊕
1309	Poinçonnement CBR 2 (après immersion), y.c. compactage en moule et teneur en eau	SN 670 330-47 adaptée	<i>par éprouvette</i>	395.00	⊕
1310	Poinçonnement CBRF (gonflement au gel), y.c. préparation de l'échantillon a) CBRf seul b) CBRf et CBR1	VSS 70 321	<i>essai</i> <i>essai</i>	960.00 1230.00	⊕ ⊕

1000 MATÉRIAUX PIERREUX

1311	Limites de consistance (liquidité et plasticité)	VSS 70 345-b	essai	360.00	
1312	Matière organique dans les sols, essai de coloration à la soude caustique 3 %	VSS 70 370-a	essai	120.00	
1313	Sédimentométrie par la méthode de l'aéromètre	SN 670 816a norme abrogée	essai	285.00	
1314	Détection de sulfates dans un sol (méthode qualitative) sur fraction 0/0.5mm	Méthode interne	essai	225.00	
1315	Perméabilité à l'eau selon Darcy	SN EN 17892-11	essai	350.00	
1400 Essais in situ					
1401	Sondage, max. 0.80 de profondeur, mesure des épaisseurs des couches, (sol et grave) y.c. rebouchage	-		sur demande	
1402	Mesure de la portance à la sonde Farnell (CR) y.c. mise à disposition du matériel (1 essai=5 mesures)	VSS 70 316-a	essai	175.00	
1403	Essai de charge avec plaque, sur sol, coefficient ME, y.c. mise à disposition matériel, n.c. camion	VSS 70 317	essai	160.00	
1404	Essai de charge avec plaque, sur grave de fondation, coefficient ME, y.c. mise à disposition matériel, n.c. camion	VSS 70 317	essai	145.00	
1405	Masse volumique apparente et teneur en eau avec nucléodensimètre, n.c. rapport d'essai	VSS 70 335	heure	335.00	
1406	Mesure de compacité au pénétromètre dynamique léger PANDA, sur sol fin, y.c. mise à disposition du matériel				
	a) Profondeur jusqu'à 1m	NF-P-94-105	essai	225.00	
	b) Par 0.50m supplémentaire	NF-P-94-105	essai	40.00	
1407	Idem pos. 1406, sur grave				
	a) Profondeur jusqu'à 1m	NF-P-94-105	essai	335.00	
	b) Par 0.50m supplémentaire	NF-P-94-105	essai	85.00	
1408	Pénétromètre dynamique lourd GRIZZLY				
	a) Mise à disposition de l'appareil par intervention	SN 670 318-2		395.00	
	b) Profondeur jusqu'à 1 m	SN 670 318-2		110.00	
	c) Par mètre supplémentaire	SN 670 318-2		65.00	
1409	Masse volumique apparente foisonnée, n.c. teneur en eau	M.O. ERTEC	heure	175.00	
1410	Prélèvement sol, grave ou granulats n.c. mise à disposition chargeuse pour mélange du stock n.c. déplacement		par prélèvement	60.00	

2000 LIANTS HYDROCARBONÉS**2100 Liants bitumineux (bitumes purs et modifiés)**

2101	Pénétrabilité	SN EN 1426	<i>essai</i>	140.00	
2102	Point de ramollissement B&A	SN EN 1427	<i>essai</i>	140.00	
2103	Détermination de l'indice de pénétrabilité par calcul (inclus dans les pos. 2101 et 2102)	SN EN 12591 Annexe A	<i>sur demande</i>		
2104	Point de fragilité Fraass	SN EN 12593	<i>essai</i>	535.00	
2105	Viscosité cinématique à 135°C	SN EN 12595	<i>sur demande</i>		
2106	Viscosité dynamique à 60°C	SN EN 12596	<i>sur demande</i>		
2107	Résistance au durcissement à 163°C (RTFOT) Variation de masse	SN EN 12607-1	<i>essai</i>	290.00	
2108	Résistance au durcissement à 163°C (RTFOT) pénétrabilité restante, point de ramollissement après durcissement et augmentation de l'indice de pénétrabilité	SN EN 12607-1 SN EN 1426 SN EN 1427 SN EN 1427 Annexe B	<i>essai</i>	555.00	
2109	Affinité des gravillons avec les liants hydrocarbonés Méthode d'essai statique	SN EN 12697-11	<i>essai</i>	380.00	
2110	Masse volumique	SN 671 713b	<i>sur demande</i>		
2111	Retour élastique à 25°C, 3 éprouvettes	SN EN 13398	<i>essai</i>	460.00	
2112	Stabilité au stockage	SN EN 13399	<i>essai</i>	535.00	
2113	Modules complexes et angles de phase (DSR)	SN 670 559 EN 14770	<i>essai</i>	785.00	
2114	Essai BTSV (DSR)	SN EN 17643	<i>essai</i>	685.00	
2115	Essai MSCR (DSR)	SN 670 561 EN 16659	<i>essai</i>	785.00	
2116	Plus-value aux positions 2113, 2114 et 2115 pour essais sur liants aux propriétés inconnues			115.00	

2200 Masses de coulage pour joints

2201	Essai sur masse de coulage pour joints	selon normes respectives	<i>sur demande</i>		
------	--	-----------------------------	--------------------	--	--

3000 MÉLANGES HYDROCARBONÉS

3100	Mélanges hydrocarbonés				
3101	Extraction, teneur en liant soluble avec extracteur automatique	SN EN 12697-1	essai	200.00	+
3102	Granulométrie par tamisage des granulats désenrobés à l'essai n° 3101	SN EN 12697-2	essai	185.00	+
3103	Masse volumique réelle d'un enrobé	SN EN 12697-5	essai	220.00	+
3104	Nettoyage, description d'un échantillon				
	a) Carotte	M.O. ERTEC	éprouvette	35.00	
	b) Carotte (y.c. photos)	M.O. ERTEC	éprouvette	55.00	
	c) Tranche (y.c. photos)	M.O. ERTEC	éprouvette	150.00	
3105	Découpage d'échantillons à la scie				
	a) $\phi \leq 150\text{mm}$	M.O. ERTEC	éprouvette	25.00	
	b) $\phi > 150\text{mm}$ ou tranche	M.O. ERTEC	éprouvette	40.00	
3106	Masse volumique apparente d'un enrobé par mesure géométrique	SN EN 12697-6	éprouvette	70.00	+
3107	Dito pos. 3106 par pesée hydrostatique	SN EN 12697-6	éprouvette	65.00	+
3108	Dito pos. 3107 avec paraffinage	SN EN 12697-6	éprouvette	85.00	+
3109	Détermination de la sensibilité à l'eau des éprouvettes bitumineuses (ITSR)	SN EN 12697-12 SN EN 12697-23	essai	1070.00	+
3110	Egouttage du bitume	SN EN 12697-18	essai	215.00	+
3111	Indentation statique (moyenne de 2 éprouvette) (y.c. confection)	SN EN 12697-20	essai	360.00	+
3112	Indentation dynamique (y.c. confection)	SN EN 12697-25 SN EN 13108-6-NA G	essai	1070.00	+
3113	Essai d'ornièrage au simulateur de trafic (n.c. fabrication de l'enrobé, y.c. fabrication des plaques, 2 plaques par essai)	SN EN 12697-22 SN EN 12697-33	essai	3215.00	+
3114	Essai Marshall y compris compactage (le prix ne tient pas compte du fluage tangentiel Ft)				
	a) Avec écrasement	SN EN 12697-34	essai	335.00	+
	b) Sans écrasement	SN EN 12697-34	essai	280.00	+
3115	Détermination de la liaison entre les couches (selon Leutner), n.c. description des carottes				
	a) < 4 carottes	VSS 70 461	par carotte	95.00	+
	b) ≥ 4 carottes	VSS 70 461	par carotte	80.00	+
3116	Essai Duriez	NF P 98-251-1	essai	2140.00	
3117	Détermination des vides communicants sur carottes, D 100-150mm Essai de fluage statique (n.c. confection, y.c. préparation)	NF P 98-254-2	par carotte	130.00	+
3118	Essai de fluage statique (n.c. confection, y.c. préparation)	M.O. ISETH	éprouvette	300.00	

3000 MÉLANGES HYDROCARBONÉS

3119	Détermination du module complexe (y.c. préparation)	SN EN 12697-26 Annexe A	sur demande	
3120	Essai de fatigue (y.c. préparation)		sur demande	
3121	Compression diamétrale (n.c. préparation)	M.O. ERTEC	sur demande	
3122	Préparation et fabrication d'enrobé (pour <40kg) (n.c. granulométrie des composantes de base)	M.O. ERTEC	essai	500.00
3123	Récupération du liant	SN EN 12697-3	essai	380.00
3124	Essai Cantabro (perte par usure) pour 5 éprouvettes Marshall, y.c. confection	M.O. ERTEC	essai	750.00
3125	Agrégats d'enrobé (RAP) : détermination de la quantité de matériaux étrangers sur un prélèvement de fraisat	SN 670 442 / EN 12697-42	essai	335.00
3200	Essais in situ - Prélèvement			
3201	Préparation, mise à disposition carotteuse		bloc	215.00
3202	Prise d'échantillons par carottage ($\varnothing \leq 150\text{mm}$), n.c. rebouchage, n.c. aspiration des fines			
	a) Epaisseur totale $\leq 50\text{cm}$	M.O. ERTEC	cm	9.00
	b) Epaisseur totale $> 50\text{cm}$	M.O. ERTEC	cm	7.00
	c) Aspiration des fines après carottages	M.O. ERTEC	unité	55.00
3203	Rebouchage à chaud avec enrobé chaud à disposition sur chantier	M.O. ERTEC		65.00
3204	Rebouchage à chaud avec enrobé chaud non disponible sur le chantier, avec complément au béton, préparation et fourniture et l'enrobé comprises.			
	a) 1 rebouchage	M.O. ERTEC	unité	140.00
	b) de 2 à 4 rebouchages	M.O. ERTEC	unité	105.00
	c) de 5 à 10 rebouchages	M.O. ERTEC	unité	90.00
	d) > 10 rebouchages	M.O. ERTEC	unité	75.00
3205	Rebouchage à froid avec Durep, avec complément fraisat, préparation et fourniture de l'enrobé comprises.			
	a) 1 rebouchage	M.O. ERTEC	unité	120.00
	b) de 2 à 4 rebouchages	M.O. ERTEC	unité	95.00
	c) de 5 à 10 rebouchages	M.O. ERTEC	unité	75.00
	d) > 10 rebouchages	M.O. ERTEC	unité	65.00
3206	Rebouchage à froid avec Durep, avec complément béton, préparation et fourniture de l'enrobé comprises			
	a) 1 rebouchage	M.O. ERTEC	unité	140.00
	b) de 2 à 4 rebouchages	M.O. ERTEC	unité	105.00
	c) de 5 à 10 rebouchages	M.O. ERTEC	unité	90.00
	d) > 10 rebouchages	M.O. ERTEC	unité	75.00
3207	Découpage d'une tranche de chaussée y.c. remblayage avec matériaux liés	M.O. ERTEC	sur demande	
3208	Prélèvement d'enrobé n.c. déplacement		par prélèvement	45.00
3210	Essais in situ - Compacité			
3210	Masse volumique apparente et teneur en vides avec nucléodensimètre	ASTM D2950 procédure	heure 1/2 jour (4h)	215.00 640.00
	n.c. rapport d'essai	modifiée	jour (8h)	1070.00
3211	Rapport classique de mise en oeuvre par étape et produit (maximum 1 journée)		unité	380.00

3000 MÉLANGES HYDROCARBONÉS

3220 Essais in situ - Mesures et auscultation

3220	Relevé des dégradations de surface	VSS 40 925-b	heure	175.00	
3221	Planéité transversale, relevé du profil en travers au planum				
	a) 4m	VSS 40 518	profil	110.00	
	b) 8m	VSS 40 518	profil	150.00	
3222	Planéité longitudinale Préparation, mise à disposition analyseur de profil en long APL Multivitesse, étalonnage, mesures, rapport	VSS 40 517	sur demande		
3223	Planéité transversale Mesures avec appareil à grand rendement (ultrason ou laser) Mise à disposition, étalonnage, mesures, rapport	VSS 40 518	sur demande		
3224	Profondeur de macrotexture, méthode à la tache, 1 essai comporte 4 mesures	SN EN 13036-1	essai	85.00	+
3225	Préparation, mise à disposition du matériel pour mesure de la qualité antidérapante au SRT		bloc	215.00	
3226	Mesure de qualité antidérapante par frottement (pendule SRT)	SN EN 13 036-4	mesure	90.00	+
3227	Préparation, mise à disposition du drainomètre RN-VD		bloc	535.00	
3228	Qualité antidérapante par mesure de débit selon RN-VD (PA)	VSS 40 430 annexe 2	mesure	165.00	
3229	Qualité antidérapante pour couche de roulement hors PA				
	a) Mise à disposition du drainomètre		forfait	105.00	
	b) Qualité antidérapante hors PA. Perméabilité en place	SN EN 12697-40	mesure	65.00	
3230	Adhérence de chaussée au skiddomètre BV11 Préparation et mise à disposition du skiddomètre, étalonnage, mesure d'adhérence, rapport	SN 640 512	sur demande		
3231	Préparation, mise à disposition matériel pour mesures de déflexion à la poutre Benkelman (n.c. camion)		bloc	270.00	
3232	Mise à disposition d'un camion et d'un chauffeur		selon tarif local		
3233	Mesure de déflexion à la poutre Benkelman	VSS 70 362	mesure	25.00	+
3234	Mesure de déflexion avec déflectographe Flash (mesure à grand rendement), méthode Lacroix Préparation et mise à disposition du camion et d'un chauffeur, étalonnage, mesure de déflexion et rapport	VSS 40 733-b VSS 40 330	sur demande		+
3235	Marquage routier : Mesures de rétroflexion dynamiques Mise à disposition, étalonnage, mesures, rapport	VSS 40 877 EN 1436 / EN 1824	sur demande		
3236	Marquage routier : Mesures de rétroflexion statiques n.c. mesures d'adhérence selon position 3225 et 3226	VSS 40 877 EN 1436 / EN 1824	pièce	65.00	
3237	Géoradar (selon demande : épaisseur chaussée (enrobé et fondation), détection des changements d'infrastructure, de tous types de réseaux)				
	a) Mise à disposition appareil		bloc	210.00	
	b) Mesure géoradar, exploitation, cartographie, rapport		sur demande		

4000 ENDUITS SUPERFICIELS

4100 Émulsions cationiques

4101	Teneur en eau			
	a) méthode de distillation azéotropique	SN EN 1428	<i>essai</i>	370.00
	b) méthode par évaporation à la balance dessicatrice	SN EN 16849	<i>essai</i>	370.00
4102	Résidu sur tamis 0.5mm et 0.16mm	SN EN 1429	<i>essai</i>	160.00
4103	Temps d'écoulement	SN EN 12846	<i>essai</i>	315.00
4104	Adhésivité passive Adhésivité immédiate et effet de l'eau sur l'adhésion du liant	SN EN 13614	<i>essai</i>	395.00
4105	Récupération du liant	SN EN 13074	<i>essai</i>	315.00
4106	PH des émulsions	SN EN 12850	<i>essai</i>	195.00
4107	IREC - Méthode des fines minérales	SN EN 13075-1	<i>essai</i>	225.00

4200 Essais in situ

4201	Pendant le chantier	SN EN 12272-1		
	Taux d'épandage du liant et taux d'épandage des granulats		<i>1/2jour (4h)</i> <i>1jour (8h)</i>	785.00 1350.00
4202	Avant le chantier (sur machine)	SN EN 12272-1	<i>1/2jour (4h)</i> <i>1jour (8h)</i>	785.00 1350.00
4203	Réception du chantier (après 1an)	SN EN 12272-2	<i>1/2jour (4h)</i> <i>1jour (8h)</i>	785.00 1350.00
	Evaluation visuelle des défauts			

5000 MATÉRIAUX BITUMINEUX COULÉS À FROID

5100 Essais laboratoire

5101	Teneur en liant	SN EN 12697-1		
	y.c. préparation échantillon	SN 670 474-2	essai	395.00
5102	Maniabilité et temps de montée en cohésion	Méthode interne	<i>sur demande</i>	
5103	Consistance MBCF	SN EN 12 274-3	essai	325.00

5200 Essais in situ

5201	Réception du chantier (après 1 an)	SN 670 474-8b /	1/2 jour (4h)	785.00
	Evaluation visuelle des défauts	EN 12 274-8	1 jour (8h)	1350.00

6000 BÉTONS HYDRAULIQUES**6100 Préparatifs**

6101	Démoulage cube (seulement moule Sagex)	M.O. ERTEC	nombre	20.00	
6102	Rectifiage éprouvettes	M.O. ERTEC	éprouvette	30.00	
6103	Location de moules plastiques, y.c. démoulage		moule	15.00	
6104	Sciage éprouvette	M.O. ERTEC	par coupe	25.00	

6200 Essais sur béton durci

6201	Essai de compression, y.c. rectifiage et MVA (SN EN 12390-7)				
	a) Cube 15/15/15	SN EN 12390-3	essai	60.00	
	b) Cube 20/20/20	SN EN 12390-3	essai	65.00	
6202	Essai de compression, y.c. rectifiage et MVA (SN EN 12390-7)				
	a) Cylindre D 50mm	SN EN 12390-3	essai	60.00	
	b) Cylindre > D 50mm	SN EN 12390-3	essai	65.00	
6203	Profondeur de pénétration d'eau sous pression, Série de 3 éprouvettes (cubes 15/15/15)	SN EN 12390-8	essai	600.00	
6204	Perméabilité à l'eau, y.c. préparation de 5 éprouvettes	SIA 262/1-A	essai	600.00	
6205	Résistance aux chlorures	SIA 262/1-B	sur demande		
6206	Résistance au gel/dégel (+ sels)				
	a) 4 carottes D 100mm ; h > 100mm ou 3 cubes 15/15/15	SIA 262/1-C	sur demande		
	b) Essai TFB gel (+ sels) rapide 1 cube ou 2 carottes D 50mm ; h > 70mm	M.O. TFB	sur demande		
6207	Résistance aux sulfates Carottes D 28mm (série de 6)	SIA 262/1-D	sur demande		
6208	Perméabilité à l'air Essai TORRENT (essai non destructif) y.c. mise à disposition du matériel	SIA 262/1-E	essai	535.00	
6209	Fluage et retrait du béton				
	a) Détermination du retrait du béton	SN EN 12390-16	sur demande		
	b) Détermination du fluage du béton en compression	SN EN 12390-17	sur demande		
6210	Module d'élasticité, n.c. prélèvement, série de 3 éprouvettes	SIA 262/1-G			
	a) Carotte D < 60mm		sur demande		
	b) Carotte 60mm < D < 100mm		sur demande		
6211	Module d'élasticité, n.c. prélèvement, 1 éprouvette, y.c. compression, cylindre Ø16cm, hauteur 32cm	SIA 262/1-G	sur demande		
6212	Résistance à la carbonatation Prisme 120/120/360mm	SIA 262/1-I	sur demande		
6213	Détermination du dosage en ciment de béton durci, y.c. masse volumique sèche, porosité et préparation de l'échantillon	SIA 11/1986	sur demande		
6214	Essai de traction d'une barre d'armature	M.O. ERTEC	sur demande		

6000 BÉTONS HYDRAULIQUES**6300 Essais sur béton frais**

6301	Mise à disposition et préparation matériel pour essais de béton frais		<i>bloc</i>	115.00	
6302	Analyse granulométrique, y.c. lavage du béton frais au tamis 0.063mm	SN EN 933-1	<i>essai</i>	275.00	⊕
6303	Consistance, mesure d'affaissement (Slump)	SN EN 12350-2	<i>essai</i>	55.00	⊕
6304	Degré de compactabilité (Walz)	SN EN 12350-4	<i>essai</i>	55.00	⊕
6305	Essai d'étalement	SN EN 12350-5	<i>essai</i>	55.00	⊕
6306	Essai Slump Flow (béton SCC)	SN EN 12350-8	<i>essai</i>	55.00	⊕
6307	Détermination MVA	SN EN 12350-6	<i>essai</i>	40.00	⊕
6308	Teneur en air (n.c. MVA)	SN EN 12350-7	<i>essai</i>	55.00	⊕
6309	a) Fabrication de cube 15/15/15 cm	SN EN 12390-2	<i>unité</i>	35.00	⊕
	b) Si fabrication avec essai 6311		<i>unité</i>	20.00	⊕
6310	Rendement	SIA 162/1 n°18 abrogée	<i>essai</i>	35.00	⊕
6311	Teneur en eau et rapport E/C (n.c. MVA)	SIA 262/1-H	<i>essai</i>	100.00	⊕
6312	Pack pos. 6301, 6303 ou 6304 ou 6305 ou 6306, 6307, 6308, 6311		<i>bloc</i>	310.00	
6313	Mesures appareil FCT, n.c. étalonnage	M.O. ERTEC	<i>heure</i>	155.00	

6400 Section chimie

6401	Teneur en chlorures dans le béton (n.c. prélèvement)				
	a) 1 à 5 essais	M.O. ERTEC	<i>essai</i>	95.00	
	b) 6 essais et plus	M.O. ERTEC	<i>essai</i>	75.00	
6402	Profondeur de carbonatation, y.c. photo	SN EN 14630	<i>essai</i>	55.00	⊕
6403	Evaluation de l'agressivité de l'eau sur le béton armé (aspect, pH, permanganate de potassium, dureté, magnésium, calcium, ammonium, sulfates)	DIN 4030-2	<i>sur demande</i>		

6500 Essais in situ

6501	Scléromètre à béton y.c. préparation de la surface	M.O. ERTEC	<i>heure</i>	170.00	
6502	Préparation, mise à disposition carotteuse béton	M.O. ERTEC	<i>bloc</i>	215.00	
6503	Prise d'échantillons par carottage				
	a) D < 50mm	SN EN 12504-1 /	<i>cm</i>	11.00	⊕
	b) 50mm < D ≤ 100mm	M.O. ERTEC	<i>cm</i>	14.00	
6504	Remise en état après carottage				
	a) Sol	M.O. ERTEC	<i>unité</i>	45.00	
	b) Mur et plafond	M.O. ERTEC	<i>unité</i>	65.00	
6505	Plue-value pour préparation lors de carottage vertical ou au plafond		<i>heure</i>	215.00	
6506	Mise à disposition de l'appareil pour repérage d'armature (Ferrosan)		<i>bloc</i>	120.00	
6507	Repérage armature, n.c. la mise à disposition de l'appareillage (Ferrosan)	M.O. ERTEC	<i>heure</i>	170.00	
6508	Traitement de mesure du Ferrosan	M.O. ERTEC	<i>heure</i>	170.00	
6509	Mise à disposition appareil CANIN		<i>bloc</i>	120.00	
6510	Mesure du potentiel de corrosion (appareil CANIN) y.c. exploitation et rapport	M.O. ERTEC	<i>sur demande</i>		

6000 BÉTONS HYDRAULIQUES

6511	Préparation, mise à disposition du matériel pour essai d'arrachement		<i>bloc</i>	120.00	
6512	Essai d'arrachement sur béton, mortier ou résine (3 points de mesure au sol)				
	a) 1 essai	SN EN 1542	<i>essai</i>	330.00	⊕
	b) 2 à 4 essais	SN EN 1542	<i>essai</i>	260.00	⊕
	c) ≥ 5 essais	SN EN 1542	<i>essai</i>	215.00	⊕
6513	Essai d'arrachement sur béton (3 points de mesure au mur et au plafond)				
	a) 1 essai	SN EN 1542	<i>essai</i>	640.00	⊕
	b) 2 à 4 essais	SN EN 1542	<i>essai</i>	410.00	⊕
	c) ≥ 5 essais	SN EN 1542	<i>essai</i>	360.00	⊕
6514	Préparation, mise à disposition du matériel pour essai d'humidité		<i>bloc</i>	60.00	
6515	Essai d'humidité sur support en béton, par essai individuel	SIA 253-A ou ZTV ING	<i>essai</i>	105.00	⊕
6516	Essai de rugosité, méthode à la tache 1 essai = 4 mesures	SN EN 1766	<i>essai</i>	85.00	⊕
6517	Géoradar (selon demande : repérage des réseaux et des armatures, analyse des désordres, contamination chlorures, potentiel de corrosion des armatures, densité des armatures,...)				
	a) Mise à disposition appareil		<i>bloc</i>	210.00	
	b) Mesure géoradar, exploitation, cartographie, rapport		<i>sur demande</i>		
6518	Viscosité du coulis au cône de Marsh 1 essai = 3 mesures	M.O. ERTEC	<i>essai</i>	60.00	
6519	Densité du coulis à la balance Baroïd	M.O. ERTEC	<i>essai</i>	60.00	
6600 Essais BFUP (Béton fibré ultra haute performance, selon SIA 2052)					
Béton frais :					
6601	Consistance, mesure d'affaissement (Slump)	SN EN 12350-2	<i>essai</i>	60.00	⊕
6602	Détermination MVA	SN EN 12350-6	<i>essai</i>	55.00	⊕
6603	Teneur en air (n.c. MVA)	SN EN 12350-7	<i>essai</i>	60.00	⊕
6604	a) Fabrication de cubes 10/10/10 cm	SN EN 12390-3	<i>unité</i>	35.00	⊕
	b) Si fabrication avec essai béton frais		<i>unité</i>	20.00	⊕
Béton durci :					
6605	Essai de compression (n.c. confection) a) Cube 10/10/10 cm	SN EN 12390-3	<i>essai</i>	60.00	
6606	Absorption capillaire (n.c. confection plaque, y.c. confection des 6 éprouvettes)	SN EN 13057	<i>essai</i>	320.00	
6607	Flexion en 4 points (n.c. confection éprouvette) et mesure de la réponse Force-Flèche	SIA 2052	<i>sur demande</i>		
6608	Traction uniaxiale (n.c. confection éprouvette) et mesure de la réponse Force-Déplacement	SIA 2052	<i>sur demande</i>		

7000 ÉTANCHÉITÉ

7001	Préparation, mise à disposition du matériel pour essai d'arrachement		<i>bloc</i>	115.00	
7002	Essai d'arrachement sur étanchéité LBP				
	a) 1 essai	SIA 281/3	<i>essai</i>	270.00	⊕
	b) 2 à 4 essais	SIA 281/3	<i>essai</i>	185.00	⊕
	c) ≥ 5 essais	SIA 281/3	<i>essai</i>	160.00	⊕
7003	Essai d'arrachement sur étanchéité PMMA				
	a) 1 essai	SIA 281/3	<i>essai</i>	330.00	⊕
	b) 2 à 4 essais	SIA 281/3	<i>essai</i>	260.00	⊕
	c) ≥ 5 essais	SIA 281/3	<i>essai</i>	215.00	⊕
7004	Essai de pelage à la machine (3 bandes) yc mise à disposition du materiel	SIA 281/2	<i>essai</i>	535.00	⊕
7005	Essai de pelage à la main (3 bandes)	SIA 281/2	<i>essai</i>	535.00	
7006	Contrôle de la mise en oeuvre des lés d'étanchéité par passage du rateau à feuilles	M.O. ERTEC	<i>heure</i>	135.00	
7007	Détection des pores de la résine au peigne électrique à haute tension	M.O ERTEC	<i>heure</i>	175.00	

8000 ENVIRONNEMENT

8001	Mesure du bruit (sonomètre)			<i>sur demande</i>	
8002	Mesure de bruit par microphone embarqué CPX	ISO 11819-3		<i>sur demande</i>	
8003	Mesure des poussières	BERGERHOFF		<i>sur demande</i>	
8004	Révélateur de HAP, n.c. envoi	PAK MARKER ou TDM		<i>pièce</i>	55.00
8005	Nettoyage d'un échantillon pour description, photo et spray révélateur de HAP				
	a) carotte	M.O. ERTEC		<i>unité</i>	60.00
	b) tranche de chaussée complète	M.O. ERTEC		<i>unité</i>	150.00
8006	Détermination des HAP sur enrobé, méthode GC-MS, détail des 16 substances, selon les prescriptions de la DCPE-874, avec détermination de la teneur en liant (y.c. extraction et récupération du liant, n.c. prélèvement)				
	a) 1 à 4 essais	M.O. ERTEC			360.00
	b) ≥ à 5 essais	M.O. ERTEC			335.00
8007	Plus-value pour analyses urgentes sur positions 8005 et 8006 (< 6 jours ouvrables dès réception des matériaux)			<i>essai</i>	50.00
8007	Détermination des teneurs en PCB dans les joints			<i>sur demande</i>	
8009	Analyse de pollution de matériaux d'excavation et de perçement selon OLED			<i>sur demande</i>	

9000 SÉCURITÉ ROUTIÈRE

9001	Location compteur routier sans rapport Mise à disposition, dépouillement, mise en forme des résultats (n.c. déplacement)	<i>pièce</i>	<i>640.00</i>
9002	Location compteur routier avec rapport Mise à disposition, dépouillement, mise en forme des résultats, analyses, rapport avec commentaires (n.c. déplacement)	<i>sur demande</i>	

10000 HONORAIRES**10100 Tarifs horaires**

10101	Expert	(A)	KBOB 2010	heure	215.00
10102	Ingénieur dirigeant	(B)	KBOB 2010	heure	185.00
10103	Ingénieur, technicien expérimenté technicien-géomètre expérimenté	(C)	KBOB 2010	heure	160.00
10104	Technicien, technicien-géomètre, chef de laboratoire	(D)	KBOB 2010	heure	135.00
10105	Dessinateur, secrétaire, laborantin	(E)	KBOB 2010	heure	115.00
10106	Aide de laboratoire	(F)	KBOB 2010	heure	100.00

10200 Déplacements

10201	Véhicule léger			km	0.80
10202	Véhicule d'essai (bus)			km	1.30

10300 Coûts supplémentaires

10301	Pour travail le samedi, dimanche ou de nuit (20h00-06h00) Plus-value sur les heures du personnel				50%
-------	---	--	--	--	-----

10400 Conservation des échantillons

10401	Stockage des échantillons > 7 jours après remise du rapport. Prix par semaine de stockage (palette = minimum facturable)			palette	50.00
-------	---	--	--	---------	-------

REMARQUES

- Le logo  en marge signifie qu'au moins l'un de nos trois laboratoires est accrédité (cf registre STS 0122).
- Validité de la liste de prix, voir les conditions générales.
- Les prix sont valables jusqu'au 31 janvier 2025.

ERTEC S.A.



 Nathalie Guillaud-Bataille
Directrice

1. Qualification du contrat

Le présent contrat est un mandat à titre onéreux au sens des art. 394 ss. CO. Les conditions générales qui suivent s'appliquent à titre supplétif au Code des obligations au droit suisse en général. Ci-dessous par mandataire il y a lieu de considérer le bureau technique partie au contrat, et comme mandant celui qui commande des travaux audit bureau.

2. Mandants agissant en tant que mandataires professionnels de tiers

Sauf stipulation contraire expresse écrite, les offres ou devis faits par le mandataire à des mandants agissant a) en tant que mandataires professionnels (bureaux d'ingénieurs, d'architectes, etc.) b) en tant que commandeur de travaux en faveur d'autrui (ci-après : client) le sont pour leur propre compte au titre de mandant. Une fois l'offre acceptée, son bénéficiaire devient l'unique mandant et ne peut imposer par la suite au mandataire le fait qu'il est le représentant de son mandant ou de son client.

3. Pluralité de maîtres de l'ouvrage

En cas de pluralité de mandants, ces derniers sont codébiteurs solidaires des obligations qui leur incombent dans le cadre du contrat, notamment de la créance en paiement du prix des travaux, conformément à l'art. 403 al. 1 CO.

4. Personnes morales

"Si le mandant est une personne morale, le mandataire se réserve le droit, en fonction de la commande, d'exiger du mandant que les actes importants (devis, contrats) soient datés et signés pour acceptation par un ou des représentants susceptibles d'engager valablement la société conformément aux inscriptions du Registre du commerce. Dans ce contexte le mandataire se réserve également le droit de renvoyer au mandant les actes non conformes à ce qui précède, voire à reporter ou à suspendre les travaux jusqu'à satisfaction de ce qui précède sans avoir à encourir aucune responsabilité pour le retard. Lorsque le devis ou le contrat est signé par le mandant conformément à ces exigences, mais que d'autres pièces ne le sont pas, le mandataire est en droit de considérer que ces documents lient le mandant même s'ils ne sont signés que par un employé de ce dernier.

5. Sociétés simples

Si les mandants sont constitués en société simple, le mandataire se réserve le droit, en fonction de la commande, d'exiger que les devis et les contrats soient datés et signés pour acceptation par un ou des représentants susceptibles d'engager valablement chaque associé conformément aux inscriptions du Registre du commerce. Dans ce contexte le mandataire se réserve également le droit de renvoyer aux associés mandants les actes non conformes à ce qui précède, voire de reporter ou de suspendre les travaux jusqu'à satisfaction sans avoir à encourir aucune responsabilité pour le retard. Lorsque le contrat ou le devis est signé par les associés mandants conformément à ce qui précède, mais que d'autres documents par la suite ne le sont pas, le mandataire est en droit de considérer que ces documents lient tous les associés même s'ils ne sont signés que par un employé de l'un d'eux.

6. Offre et devis

L'offre ou le devis lie le mandant durant un mois (de quantième à quantième). Le mandataire se réserve le droit, en fonction de la commande, de l'adresser en deux exemplaires au mandant et d'exiger que l'un de ces exemplaires soit retourné par le mandant daté et signé conformément aux points 4 et 5 ci-dessus avant le début des travaux. Dans un tel cas, si ceux-ci ont commencé, le mandant est tenu de renvoyer cette pièce au mandataire par retour de courrier postal, daté et signé. En cas de retard, le mandataire se réserve le droit de suspendre les travaux jusqu'à réception du devis sans avoir à encourir aucune responsabilité pour le retard. En cas de retard prolongé, le mandataire se réserve le droit de mettre fin unilatéralement au contrat. Dans un tel cas les travaux partiellement réalisés ou les frais encourus par le mandataire deviennent immédiatement exigibles.

7. Annulation de la commande

Si le mandant annule la commande, le mandataire se réserve le droit d'exiger du mandataire qu'il l'indemnisse pour le dommage que cette annulation lui cause. Cette indemnisation comporte toutes les démarches administratives et tous les travaux déjà entrepris, même si ces derniers ne sont pas aboutis.

8. Obligation du mandataire

Une fois la commande passée, le mandataire s'engage à tout mettre en œuvre, dans le cadre d'un devoir de diligence accru, afin d'assurer la bonne et fidèle exécution du mandat. Etant spécialiste dans son domaine, le mandataire dispose de la maîtrise de son mandat en ce sens qu'il définit en principe seul les modalités de mise en œuvre du mandat. Cependant si le mandant décide de lui donner des instructions précises et unilatérales sur la réalisation des travaux, le mandataire sera en droit de considérer que son mandat est exécuté s'il s'est strictement conformé à ces consignes, et cela quels que soient le résultat des travaux et les conséquences de l'utilisation de ceux-ci par le mandant.

9. Instructions du mandant

Si le mandataire estime que les instructions du mandant sont déraisonnables, il a le devoir d'informer le mandant de ce fait. Si le mandant persiste, le mandataire est en droit, moyennant un avertissement écrit, de se décharger de toute responsabilité contractuelle et extracontractuelle pour mauvaise exécution du mandat, voire de refuser le mandat ou sa continuation. Alors la clause ci-dessus concernant l'annulation du mandat s'applique.

10. Représentation

Vis-à-vis des tiers, le mandataire, dans le cadre de l'exécution de son mandat, a un pouvoir de représentation directe du mandant, l'art. 396 al. 3 CO demeurant réservé. Cependant le mandataire ne peut confier à un tiers tout ou partie de l'exécution de son mandat qu'avec l'accord exprès du mandant. Dans un tel cas il peut être convenu, pour autant que ce soit par écrit, que le sous-mandataire sera sous-traitant du mandataire. Le mandataire répond seul des actes de celui qu'il s'est indûment substitué.

11. Conditions d'essais

Les prix des prestations de laboratoire sont valables pour des échantillons livrés franco laboratoire du mandataire et comprennent l'établissement d'un procès-verbal en un ou deux exemplaires. Le rapport ainsi que le prélèvement des échantillons éventuels sont facturés en sus, en principe sur la base du temps consacré. Les prix des essais in situ sont valables pour des chantiers avec des conditions d'accès normales. En cas de difficultés rencontrées, le temps supplémentaire nécessaire à la mise sur pied des essais ainsi que les moyens mis en œuvre seront facturés en sus.

Dans les prix des prestations, ne sont pas compris les frais de déplacement liés au personnel et au véhicule. Le temps d'attente sur chantier ainsi que les temps supplémentaires non prévisibles seront facturés en sus au tarif horaire, selon la liste de prix. La régulation du trafic, de même que les mesures inhérentes à la sécurité du personnel, ne sont pas compris dans les prix unitaires.

12. Facture finale et délai de paiement

Les factures sont payables à 30 jours net sans escompte. Les prix s'entendent TVA 8.1 % non comprise. Une fois le mandat exécuté, le mandataire est en droit d'envoyer sans délai sa facture. Si le mandat dure plusieurs mois, le mandataire se réserve le droit de facturer, à la fin de chaque mois, les travaux déjà réalisés. La facture est considérée comme acceptée si elle n'est pas contestée dans les dix jours dès sa réception. Le délai de paiement au pied de la facture constitue un terme strict au sens de l'art. 102 al. 2 CO.13.

13. Conservation des échantillons

Sauf demande contraire du mandant, l'élimination des échantillons se fera dans un délai de 7 jours, compté à partir de la réception du rapport d'essai. Dans le cas d'essais destructifs, les échantillons ne seront pas conservés. Lors de mandat de recherche, d'études particulières ou de surveillance de chantiers, la durée de conservation sera fixée d'entente avec le client.

14. Conservation des documents

Tous les documents y compris les procès-verbaux internes d'analyse seront conservés chez le mandataire pendant 13 ans.

15. Confidentialité

Les résultats d'essais sont la propriété exclusive du mandant. Le mandataire s'engage à respecter ce qui précède.

16. Rapports d'essais

Les rapports d'essais (cf. registre STS 0122) sont conformes aux exigences de la norme ISO 17025 compétente à l'accréditation du mandataire, qui assure que les résultats des essais appartiennent exclusivement aux échantillons examinés.

17. Validité des prix et des normes

En cas de modification des prix en cours d'année, de changement de normes, etc., la version disponible sur le site internet du mandataire fait foi.

18. Réclamation

A tout moment, le processus de réclamation peut être mis à disposition du mandant par le mandataire.

19. For

Le for est le tribunal civil du lieu du siège du mandataire.

20. Procédures d'essais

Le laboratoire étant accrédité (cf. registre STS 0122), toutes les procédures liées aux directives ad hoc sont respectées.

ERTEC SA

